



Centre Communal d'Action Sociale
• Ville de Niort •

Budget Primitif

Budget
principal

2024

Les constats



- Accentuation de l'effet ciseaux recettes / dépenses réelles depuis 2023
- Augmentation de la subvention de fonctionnement de la Ville (+400 000€)
- Progression de la masse salariale (évolutions réglementaires et hausse relative de l'effectif en lien avec 2 projets du CCAS)
- Un contexte inflationniste encore présent

Les projets impactant 2024



- Augmentation de l'offre petite enfance avec la création d'une crèche 24 places
- Délocalisation du Relais petite enfance et LAEP
- Amélioration de l'accueil des enfants, usagers et les conditions de travail des agents avec la mise en place d'une étude énergétique de nos bâtiments
- De nouveaux projets : MMPT, mission facilitateur numérique répondant à l'évolution des besoins des publics
- Accompagnement à la mise en œuvre des projets de service et du projet de direction

Les enjeux



- Mettre à plat la stratégie du CCAS pour les secteurs du maintien à domicile et de la petite enfance
- Identifier nos spécificités et notre place dans l'écosystème
- Enjeux RH : travailler sur un observatoire de l'absentéisme et des remplacements
- Solliciter de nouveaux financements partenariaux en lien avec le service ingénierie financière
- Dégager des marges de manœuvre en fonctionnement et permettre une CAF nette positive

LE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Section fonctionnement

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	%	RECETTES	BP 2023	BP 2024	%
011- Charges à caractère général	996 995	1 073 840	7,71%	013- Atténuation de charges	19 400	15 000	-22,68%
012- Charges personnels	7 130 000	7 700 000	7,99%	70- Produits des services et ventes	523 500	576 500	10,12%
022- Dépenses imprévues	0	0	0,00%	74- Subventions	8 334 300	8 524 900	2,29%
65- Autres charges	587 198	182 600	-68,90%	75- Autres produits de gestion courante	3 500	8 600	145,71%
66- Charges financières	30 130	33 000	9,53%	77-Produits exceptionnels	2 000	1 000	-50,00%
67-Charges exceptionnelles	4 000	3 500	-75,03%				
68-	5 077	3 060	-39,71%				
Total Dépenses réelles	8 753 400	8 996 000	2,77%	Total Recettes réelles	8 882 700	9 126 000	2,74%
023- Virement à la section d'investissement	141 300	86 000	-39,14%	042- Opérations d'ordre transfert entre sections	125 300	81 000	-35,36%
042- Opérations d'ordre transfert entre sections	113 300	125 000	10,33%				
TOTAL	9 008 000	9 207 000	2,21%	TOTAL	9 008 000	9 207 000	2,21%

Section investissement

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	%	RECETTES	BP 2023	BP 2024	%
16- Emprunt (capital)	129 300	129 000		024- Produits cessions d'immobilisations	300 000	0	
20/204 - Immobilisation non corporelles	55 500	77 500		10- Dotations et autres	25 000	100 000	
21- Immobilisations corporelles	262 900	208 500		13- Subventions	29 400	185 000	
23- Immobilisations en cours	30 000	0		16- Emprunts	0	0	
27-Autres immobilisations financières	15 000	15 000		27- Autres immo. financières	9 000	15 000	
Total Dépenses réelles	492 700	430 000	-12,73%	Total Recettes réelles	363 400	300 000	-17,45%
040-Opération d'ordre	125 300	81 000		021- Virement à la section d'investissement	141 300	86 000	
				040-Opérations d'ordre (amortissements)	113 300	125 000	
TOTAL	618 000	511 000	-17,31%		618 000	511 000	-17,31%

LES PRINCIPALES EVOLUTIONS 2024

En 2024, nous notons une tendance au rééquilibrage de notre budget et à un retour à l'équilibre de notre capacité d'autofinancement

Des recettes réelles sécurisées en hausse

- ❖ **Augmentation de la subvention communale de 400 000€** soit au total 5 450 000€ (+8%)
- ❖ **Continuité des financements partenariaux** (PRE, intervention sociale, médiation, observatoire des solidarités...)
- ❖ **Continuité des « nouveaux » financements** des dispositifs Réseau fraternel et précarité menstruelle

De nouveaux projets

- ❖ **Crèche Pomme d'Api** : soutien de la CAF pour l'ouverture d'une nouvelle crèche et la délocalisation du relais petite enfance et du LAEP prévision 301 000€ de recettes soit 181 000€ de plus que la crèche familiale
- ❖ **Mieux manger pour tous** : projet sur 3 ans avec financement de l'Etat à hauteur de 120 000€
- ❖ **Une Nouvelle mission** : facilitateur numérique et social (26 000€ financés par la Poste)
- ❖ **A venir mais non encore budgétisés** : maison de la Parentalité (renfort des missions du RPE), transport solidaire

Quelques incertitudes....

- ❖ **La convention gens du voyage** renouvelée pour 3 ans, mais incertitudes sur la suite (financement de 153 000 € pour 2024)

Des évolutions à la hausse

- ❖ **Hausse du budget alimentation des crèches** : +34% par rapport au BP 2023
- ❖ **Hausse des locations immobilières** : +16 000€ (prévision de la redevance pour la location des locaux Arcande)
- ❖ **Frais d'étude** : + 40 000€ (prévision audit secteur petite enfance)
- ❖ **Frais d'honoraires** :
+ 8 000€ (prévision accompagnement des projets de service)
+ 5 000€ (recours à un avocat face aux désordres de la crèche du Mûrier)
- ❖ **Aides facultatives** : +8 000€ pour la mise en place de chèques verts (en lien avec le projet Mieux manger pour tous)
- ❖ **Impact de la crèche Pomme d'Api et de la délocalisation du relais petite enfance** sur les frais de fonctionnement et sur la masse salariale (+ 5 postes financés) : +159 000€ de charges de fonctionnement

Des évolutions à la baisse

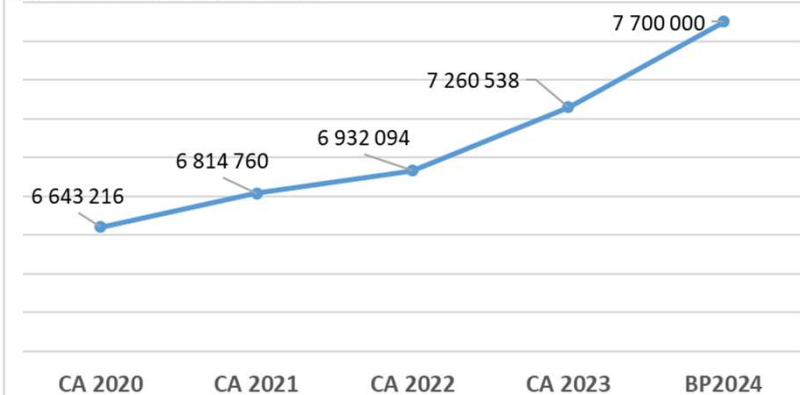
- ❖ **Baisse du budget des fluides (eau, électricité, gaz)** : le budget 2023 avait été fortement augmenté face à l'incertitude des nouveaux marchés. Un estimatif a été réalisé et nous pouvons envisager une réduction de ce poste de 41 000€
- ❖ **Suppression de la subvention de fonctionnement au budget SAD effective depuis 2023** : -355 000€ /BP 2023 (non réalisé) dans le cadre des négociations concernant la reprise des déficits du SAAD
- ❖ **Baisse de l'assurance statutaire du personnel grâce à la mise en place d'un groupement d'achat avec la Ville** : -3 000€ soit -19%

- ❖ **Basculement de la subvention CASC du chapitre 65 au 012 (masse salariale)** : 49 000€

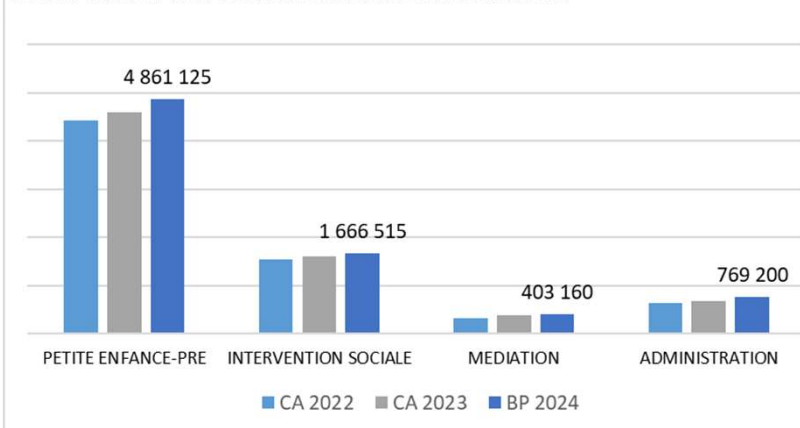
LES DEPENSES DE PERSONNELS BUDGET PRINCIPAL 2024

- La masse salariale progresse de **6 %** par rapport au réalisé 2023 et représente **85,6% des dépenses de fonctionnement réelles**

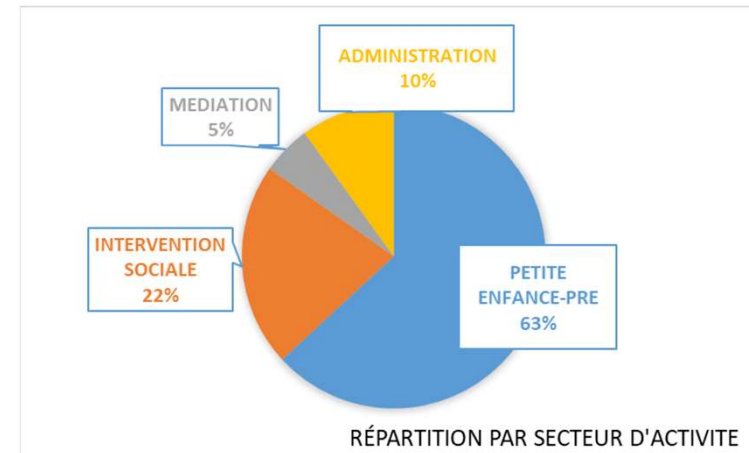
EVOLUTION MASSE SALARIALE



EVOLUTION ET REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE



Une enveloppe de remplacement de 400 000€ est budgétisée pour faire face aux absences, particulièrement dans le secteur petite enfance.

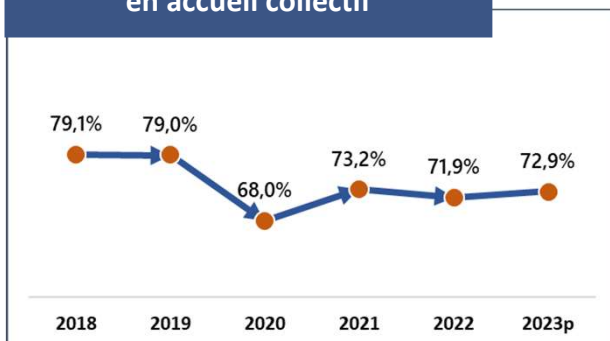


Impacts 2024	Hausse	Baisse
Evolutions réglementaires		
5 points d'indice au 1/01	92 400€	
Dégel du point depuis le 1/07/23 + hausse SMIC	114 700€	
CTI travailleurs sociaux (2022 payé en 2023)		- 65 000€
Evolution budgétaire		
Basculement de la cotisation CASC en masse salariale	63 300€	
Evolutions organisationnelles		
Gel d'un poste rédacteur + un poste chargé de mission		-210 000€
Suppression de la crèche Farandole (-4 postes)		
Création de la crèche Pomme d'Api (+9 postes)	482 000€	
	752 400€	-477 400€

A cela ces impacts spécifiques, s'ajoutent les impacts habituels (promotions de grades, changements d'échelons, GIPA...)

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	%	RECETTES	BP 2023	BP 2024	%
011- Charges à caractère général	432 811	450 860	4,17%	Recettes usagers	491 500	545 000	10,89%
012- Charges personnels	4 514 200	4 799 990	6,33%	Participation CAF, MSA...	1 997 500	2 313 400	15,81%
65- Autres charges	30 760	-	-100,00%	Remboursements frais personnels	10 000	5 000	-50,00%
TOTAL	4 977 771	5 250 850	5,49%	TOTAL	2 499 000	2 863 400	14,58%

Evolution du taux d'occupation en accueil collectif

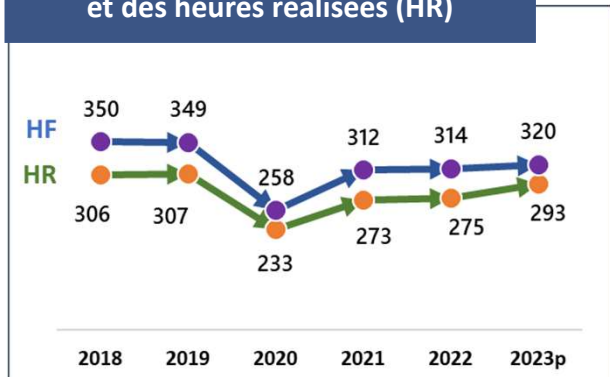


L'année 2024 est marquée par la fermeture de la crèche Farandole, l'ouverture de la crèche Pomme d'Api et la délocalisation du Relais petite enfance.

Nouveauté : crèche Pomme d'Api (24 places)

Dépenses	Montant
Masse salariale, charges de fonctionnement	499 400€
Recettes	
PSU CAF, usagers	301 400€
Reste à charge	198 000€
Ecart / crèche farandole	-20 000€

Evolution des heures facturées (HF) et des heures réalisées (HR)



Les recettes prévisionnelles augmentent de 14,58% prennent en compte cette évolution, mais aussi une projection d'heures facturées identique à 2023 avec une structure supplémentaire.

Financements partenaires/usagers (+14%/ 2023)

Prévisions recettes	Montant
Recettes usagers	545 000€
Bonus territoire	640 000€
PSU établissements	1 673 400€

Chap 011 : charges à caractère général service petite enfance (+4,17%)

Les charges d'exploitation budgétées en 2023 avaient progressé de 21% essentiellement du fait de la hausse du coût de l'énergie.

Les principaux impacts :

- Le budget alimentation : +34% (nouvelle crèche . impact de l'inflation, remplacement du cuisinier sur la crèche Mélodie)
- Rééquilibrage des charges d'énergie (-16%)
- Hausse des charges de location de +42% avec la location du bâtiment Arcande pour le Relais petite enfance
- La création d'une nouvelle structure et la délocalisation du RPE a un impact sur tous les postes de dépenses

Chap 012 : masse salariale petite enfance (+6,33%)

Les dépenses sont impactées par la hausse de la masse salariale en lien notamment avec l'augmentation du nombre de postes pour la crèche Pomme d'Api (+5).

La cotisation CASC est désormais intégrée à la masse salariale (30 690€), elle était jusque là imputée en chapitre 65.

L'année 2024 sera pour le secteur petite enfance une année de transition avec la mise en plat de la stratégie du CCAS pour son activité petite enfance. Un audit va être réalisé à la fois sur le volet organisationnel et le volet RH (absentéisme, remplacements....)

Projet réussite éducative

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	%	RECETTES	BP 2023	BP 2024	%
011- Charges à caractère général	27 355	31 110	13,73%	Financement partenaires	80 000	85 000	6,25%
012- Charges personnels	58 500	61 135	4,50%				
65- Autres charges	320	-	-100,00%				
TOTAL	86 175	92 245	7,04%	TOTAL	80 000	85 000	6,25%

Le dispositif Réussite éducative est financé à hauteur de 92% par l'Etat. Il couvre les dépenses de personnels (1 agent et 8 vacataires) ainsi que les charges générales nécessaires au fonctionnement.

Le CCAS prend en charge les frais liés aux missions de 6 services civiques (indemnité de 111,35€ par jeune sur 8 mois soit 5 344€)

A noter cette année, la prévision d'un financement de 5 000€ par la CAF dans le cadre du CLAS (contrats locaux d'accompagnement de scolarité) : 8 clubs coup de pouce et 3 écoles étaient éligibles.

Le reste à charge prévisionnel du secteur Petite enfance-PRE représente 2 394 695€

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	%	RECETTES	BP 2023	BP 2024	%
011- Charges à caractère général	116 534	107 570	-7,69%	Recettes usagers (logements relais)	3 500	5 990	71,14%
012- Charges personnels	1 528 500 €	1 666 515 €	9,03%	Financement partenaires	477 500	571 400	19,66%
65- Aides facultatives	160 000	168 000	5,00%				
65- Autres charges	18 320	8 500	-53,60%				
TOTAL	1 823 354	1 950 585	6,98%	TOTAL	481 000	577 390	20,04%

Financement partenaires (+20%/ 2023)

PRESTATIONS	FINANCEURS	MONTANTS
Convention RSA	CD 79	138 000€
Convention Gens du Voyage	FSE	137 700€
	CD 79	23 000€
	Etat (DDETSPP)	15 000€
	CAN-HVS-Pays	700€
	Mellois	
Logements relais	Etat (DDETSPP)	22 000€
Samu social	Etat (DDETSPP)	28 000€
Marché ASLL	CD 79	160 000€
Précarité menstruelle	Etat (DDETSPP)	7 000€
Mieux manger pour tous	Etat	40 000€
TOTAL		571 400€

Il est à noter depuis 2023, la hausse des financements RSA (+18 000€) et ASLL (+32 000€)

Le reste à charge prévisionnel du secteur Intervention sociale représente 1 373 195€

Chap 011 : charges à caractère général (-7,69%)

- Rééquilibrage des dépenses énergétiques : -14 000 €/2023
- Impact du projet MMPT : +3 000€

Chap 012 : charges de personnels (+9%/BP 2023)

- 1 poste chargé de mission MMPT : +40 000€
- 1 mission de facilitateur numérique : + 25 000€
- 1 départ en retraite d'un agent d'accueil prévu
- CTI versé pour l'année 2024 contrairement à 2023 impactée par le CTI 2022
- Cotisation CASC basculée en 012 : 8 000€

Chap 65 – Autres charges (-53%)

- Aides facultatives : enveloppe 160 000€ + chèques verts 8 000€
- Subvention associations (8 500€)
- Basculement de la cotisation CASC en 012

Projet Mieux manger pour tous

	DEPENSES	MONTANT
011	Alimentation, communications, prestations	3 000€
012	Poste chargé d'animation	29 000€
65	Chèques verts	8 000€
	TOTAL	40 000€

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	%	RECETTES	BP 2023	BP 2024	%
011- Charges à caractère général	24 550	25 190	2,61%	Financement partenaires	40 000	51 000	27,50%
012- Charges personnels	326 700	403 160	23,40%				
65- Autres charges	2 560	0	-100,00%				
TOTAL	353 810	428 350	21,07%	TOTAL	40 000	51 000	27,50%

Financement partenaires (+27,5%/ 2023)

PRESTATIONS	FINANCEURS	MONTANT
Veille préventive en milieu scolaire	Etat	10 000€
Médiation par les pairs	CAN	3 000€
Réseau fraternel	Conf des financeurs	10 000€
Aide aux personnes vulnérables	La Poste	28 000€
TOTAL		51 000€

Depuis 2022, la mission Réseau fraternel et la médiation en milieu postal sont rattachés budgétairement au service médiation.

En 2024, l'accompagnement des usagers de la Poste sera doublée avec une prestation de 2 jours par semaine à compter du 1^e/04/2024, Pour cela, une mission de facilitateur numérique est instaurée en expérimentation sur un an .

Les charges de personnels augmentent de 23% / BP 2023, mais seulement de 6% par rapport au réalisé 2023, pour 2 raisons principales en plus des évolutions réglementaires:

- Le réalisé 2023 englobe le CTI versé aux médiateurs qui n' avait pas été prévu au budget 2023
- Le recrutement d'une chef de service depuis l'été 2023

Le reste à charge prévisionnel du secteur Intervention sociale représente 377 350€

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	%	RECETTES	BP 2023	BP 2024	%
022- Dépenses imprévues	00	00	00%	Financement partenaires	801 300	85 600	-89,32%
011- Charges à caractère général	423 100	459 110	8,51%	Financement VDN	5 050 000	5 450 000	7,92%
012- Charges personnels	760 600	769 200	1,13%	Remboursement frais personnels	9 400	10 000	6,38%
65- Autres charges	375 558	6 100	-98,38%	Autre produits	2 000	3 610	80,50%
66- Charges financières	30 130	33 000	9,53%				
67- Charges exceptionnelles	4 000	3 500	-12,50%				
68- Dotation aux provisions	5 077	3 060	-39,73%				
023- Virement section inv	141 300	86 000	-39,14%				
042- Opérations d'ordre	113 300	125 000	10,33%	042- Opérations d'ordre	125 300	81 000	-35,36%
TOTAL	1 853 065	1 484 970	-19,86%	TOTAL	5 988 000	5 630 210	-5,98%

Baisse des charges (-19,86%) :

- Depuis 2023, suspension du versement de la subvention d'équilibre au budget maintien à domicile (362 000€ prévus au BP 2023 non réalisés) ce qui explique la baisse de 98% du chapitre 65
- **Les dépenses de personnels** progressent de 1,13%/ BP 2023, mais de 12,57% par rapport à l'exécuté 2023 pour 2 raisons : recrutement à la direction du CCAS seulement depuis avril 2023, un poste de chargé de mission non pourvu et un poste de rédacteur gelé depuis novembre 2023 qui sera supprimé sur l'exercice 2024 générant une économie de 50 000€ Elles englobent également la cotisation au CASC (3 300€)
- **Le chapitre 011** comprend les reversements à la Ville et la CAN pour les prestations suivantes :
 - Prestation RH 268 000€
 - Prestations bâtiment/espaces verts 16 000€

Autres prestations :

- Prestation médecine du travail (CDG 79) 3 000€
- Prestation accompagnement projets de services 8 000€
- Frais d'actes et contentieux (désordre crèche du Mûrier) 5 000€
- Frais d'étude stratégique secteur petite enfance 40 000€

Baisse des recettes... qui est en fait une hausse des RRF

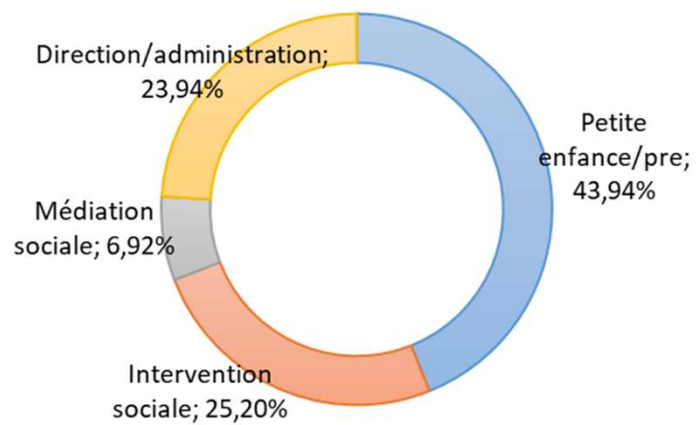
- En 2024, l'augmentation de la subvention communale de 400 000€ vient conforter les recettes réelles de fonctionnement du CCAS, En effet, chaque année, notre capacité d'autofinancement s'amenuisant, nous anticipions l'utilisation d'une partie de nos excédents cumulés (2023 : prévision de 760 800€) Cela explique la baisse de ce poste de 89%
- Les autres financements correspondent aux crédits FIPHFP (8 000€) et au financement de 50% du poste de la mission Observatoire des solidarités (32 000€)

Le reste à charge prévisionnel du secteur d'activité sans la subvention communale représente 1 304 760€

RESTE A CHARGE / SECTEUR D'ACTIVITE

	COUTS/ SECTEUR D'ACTIVITE	FINANCEMENTS AUTRES	RESTE A CHARGE SUBVENTION VDN
Petite enfance/PRE	5 343 095	2 948 400	2 394 695
Intervention sociale	1 950 585	577 390	1 373 195
Médiation sociale	428 350	51 000	377 350
Direction/administration	1 484 970	180 210	1 304 760
TOTAL	9 207 000	3 757 000	5 450 000

UTILISATION DE LA SUBVENTION COMMUNALE



Dépenses d'investissement

PREVISIONS INVESTISSEMENTS		MONTANTS
Etudes 62 200€	Etude énergétique bâtiments et crèches	42 000€
	Etude restauration centrale	20 000€
Travaux 95 100€	Fin travaux pôle enfance	22 500€
	WC PMR Mélodie	13 700€
	Travaux divers dans les crèches et locaux CCAS (volets, stores,,,,)	58 900€
Equipements/mobiliers	Renouvellement dans les crèches Bâtiments CCAS	113 400€
Avances remboursables		15 000€
Emprunts	Bâtiment CCAS	85 000€
	Pôle enfance	44 000€
Subventions 10 500€	Informatique, RIA	10 500€
Licences	Petite enfance	5 000€
TOTAL DEPENSES REELLES		430 000€

Recettes d'investissement

